

# Diagnostic de l'éclairage public d'une commune de 5000 habitants (Octeville sur Mer – 76)

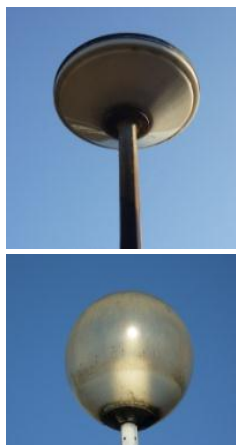
## Contexte

### Problématique :

- Consommation de l'éclairage de la commune : charge d'électricité importante (> 50% de la consommation électrique)
- Vétusté de la plupart des installations, entraînant un alourdissement de la maintenance

### Objectifs

- Réduire la consommation électrique d'au moins 30%
- Proposer des solutions de gestion de l'éclairage pour limiter la durée de fonctionnement en milieu de nuit
- Réduire la pollution lumineuse
- Anticiper la suppression des lampes énergivores du marché (horizon 2015)
- Optimiser la rentabilité des solutions proposées



## Mise en œuvre

### Audit des installations

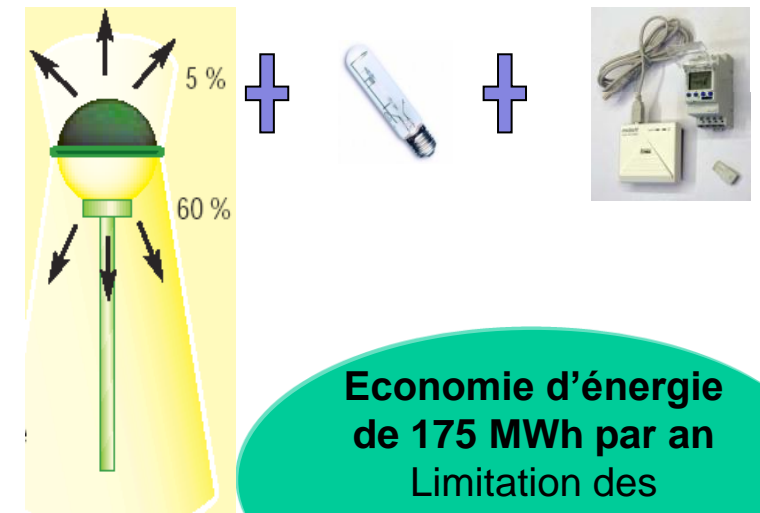
- Recensement des mâts d'éclairage et de la gestion actuelle
- Mesure de la qualité d'éclairage et des niveaux d'éclairement (de nuit)
- Vérification de l'état des équipements (luminaires, mâts, coffrets électriques)
- Analyse des factures d'électricité et des charges de maintenance
- Analyse de la qualité en regard de la norme européenne EN 13201

### Elaboration de solutions :

- Recherche de solutions en privilégiant l'adaptation à l'existant (sources, réflecteurs, luminaires)
- Simulation sur logiciel spécialisé pour vérifier la conformité à la norme
- Etude de la gestion d'éclairage possible au niveau des coffrets et des mâts
- Estimation de la rentabilité de chaque solution en prenant en compte les équipements et la gestion
- Proposition d'un plan pluri-annuel d'investissement

## Résultats

- Proposition d'un catalogue de solutions permettant des rentabilités comprises entre 6 mois et 5 ans
- Réduction des coûts estimée à 12 K€ par an
- Diminution de la consommation électrique d'éclairage de 49%
- Qualité d'éclairage améliorée avec une meilleure uniformité et une augmentation des éclairagements moyens
- Optimisation de l'abonnement électrique à partir d'une réduction des appels de puissance
- Amélioration du bilan environnemental



**Economie d'énergie de 175 MWh par an**  
Limitation des émissions CO2 de 19 T/an